



CENTRALE  
CANINE

**Société Centrale Canine**  
**155 Avenue Jean Jaurès 93535**  
**Aubervilliers**  
**Commission Nationale D'Education et**  
**D'Activités Cynophiles**  
**Président Jean Denis DEVINS**

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

## **Règlement du Championnat de France 2026**

### **Conditions spécifiques**

### **Classe compétition Handi**

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

#### **1. Règles spécifiques**

Le championnat de France d'Agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

##### **1.1 Classe de compétition**

Une classe de compétition accessible aux binômes Senior titulaire d'une licence 'Handi'.

##### **1.2 Catégories**

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : S, M, I et L.

##### **1.3 Détermination du TPS**

Le TPS (temps de parcours standard) est le temps de parcours du chien le mieux classé augmenté de 20%.

##### **1.4 Classements**

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales, temps réalisé.

A chaque place du classement est attribué un nombre de points sur le même mode de calcul que le classement national. Le nombre de participants pris en compte est la valeur de la somme des quotas des grade 2 et grade 3 pour la catégorie.

Les classements cumulés sont réalisés à partir de la somme des points obtenus lors des épreuves. Le classement est effectué dans l'ordre décroissant du nombre de points.

Les classements sont réalisés par classe de handicap et non par catégories de chien.

### **1.5 Affichage des résultats**

Les résultats sont affichés au plus tôt après chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche, et dans tous les cas avant la remise des prix.

### **1.6 Litiges**

Les litiges sont réglés par le responsable CNEAC aidé du Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction).

## **2. Engagement des concurrents à la finale**

Etre titulaire d'une licence avec le chien de la classe de compétition handi en cours de validité

Ne peuvent participer à la finale du championnat de France que les équipes en grade 2 ayant fait au moins une compétition en 2025.

Un chien ne peut participer qu'une seule fois à la finale.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

L'engagement est à fonds perdus c'est-à-dire qu'il ne sera pas remboursé quelque que soit la cause de l'absence à la finale.

L'engagement est fait sur réponse à la sollicitation de la CNEAC deux mois avant le championnat.

### **3. Finale**

La finale se déroule sur deux jours consécutifs.

#### **3.1 Numéros des concurrents**

Les numéros sont remis aux concurrents avant le début de la finale sur présentation éventuelle d'un justificatif.

#### **3.2 Épreuves**

Les équipes concourent sur les mêmes parcours.

La finale se dispute en trois épreuves soit une épreuve d'agility et deux épreuves de jumping

Un contrôle de taille de chien ou de puce peut être fait aléatoirement sur les épreuves.

#### **3.3 Ordre de Passage des équipes**

Le passage des équipes est par catégorie de chien afin d'éviter de nombreuses manipulations des obstacles.

A la demande du responsable, un ordre de passage peut être établi sinon les personnes passent dans l'ordre de passage établi à leur convenance.

Les ordres de passage doivent être respectés sauf sur décision particulière du responsable CNEAC. Le non-respect de l'ordre de passage (retard à l'appel de l'équipe, modification personnelle de l'ordre ...) entraîne une élimination d'office sur l'épreuve.

Les chiennes en chaleur passent suivant leur ordre de passage.

#### **3.4 Récompenses**

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné à l'équipe classée première au cumul des points des 3 épreuves de la finale dans chaque catégorie.

## **GLOSSAIRE**

Catégorie S pour SMALL = chien de moins de 35 cm au garrot

Catégorie M pour MEDIUM = chien de 35 cm à moins de 43 cm au garrot

Catégorie I pour Intermédiaire = chien de 43 cm à moins de 48 cm au garrot

Catégorie L pour LARGE = chien de plus de 48 cm au garrot

\*\*\*\*\*

U12 pour les jeunes âgés de moins de 12 ans (ex J11)

U15 pour les jeunes âgés de moins de 15 ans (ex J14)

U19 pour les jeunes âgés de moins de 19 ans (ex J18)

\*\*\*\*\*

Licence en cours de validité = licence de l'année en cours, pour 2026 = licence 2026

\*\*\*\*\*

JOAWC = Junior Open Agility Word Championship = Championnat du monde open d'agility pour les jeunes U12, U15 et U19

EO/AWC = Européenne Open / Agility World Championship = Championnat d'Europe Open d'agility et championnat du monde d'agility

\*\*\*\*\*

LO = livre des origines d'une race reconnue par la FCI

LOF = livre des origines française

LOE = livre des origines d'un pays étranger reconnu par la FCI

FCI = Fédération cynologique internationale

\*\*\*\*\*

EDF = Equipe de France

TPS = Temps de parcours standard

TPM = Temps de parcours maximum